



Commune de  
**SOUMAGNE**

----- Royaume de Belgique-----  
Province de Liège – Arrondissement de Liège  
avenue de la Coopération 38 – 4630 Soumagne  
[www.soumagne.be](http://www.soumagne.be)

**Compte rendu de l'assemblée générale de la population  
26/01/2010**

**☛ Police / sécurité :**

**Une habitante de la rue Gustave Defnet explique que les coussins berlinois abîment les amortisseurs des voitures, et ne voit pas l'utilité d'avoir ce genre d'infrastructure, pourquoi ne pas enlever les piquets pour permettre le passage ?**

Réponse de Charles Janssens. On essaye de limiter les vitesses partout mais si il n'existe pas d'obstacle matériel, c'est inutile, il n'y aura pas de respect de vitesse. On a enlevé certains ralentisseurs en raison du bruit occasionné par ces structures. Le rétrécissement de la voirie pose des problèmes pour le passage des engins agricoles. A l'heure actuelle, la meilleure formule est l'installation des coussins berlinois.

**Une habitante de la rue des Artisans souhaiterait des coussins berlinois en raison des excès de vitesse systématique.**

Réponse de Charles Janssens : Peut-être faut-il des rappels au sol, les panneaux F1 sont placés et il reste des panneaux 50 alors que ceux-ci ne devraient plus s'y trouver car illégal. D'autres équipements tels que des smileys sont intéressants mais coûteux.

**Un habitant remercie pour les travaux effectués rue du Centre mais signale qu'il y a un passage dangereux au dessus de la rue du Centre lorsqu'on arrive de la CourLemaire.**

Réponse Charles Janssens : l'endroit est effectivement très dangereux et cette situation sera revue avec l'équipe technique et l'auteur de projet.

**Un habitant de la rue Valeureux Champs demande où en est le projet d'égouttage de cette rue.**

Réponse de Charles Janssens : les travaux devraient débuter fin 2010, il y aura bien sûr des réunions préparatoires avec les différentes personnes concernées et chaque cas sera examiné. Les raccordements sont à charge du propriétaire. Le bourgmestre invite l'intervenant à prendre rendez-vous avec Monsieur Achille Neirincks pour étudier ce cas précis.

**Une habitante de la rue de l'Égalité , n°3 signale que le passage pour piétons est juste devant sa porte d'entrée, le trottoir étant très étroit, les gens se retrouvent pratiquement chez elle.**

Réponse de Charles Janssens : C'est le MET qui s'est occupé de ces infrastructures et il semble ne pas y avoir de solution.

**L'aménagement de l'avenue de la Résistance inclut-elle l'aménagement devant l'école de Micheroux ?**

Réponse de Charles Janssens : Le projet d'aménagement se situe au niveau de l'IPÉSS .Le MET a un autre projet au niveau de l'ancienne station Fina, les terrains leur appartiennent et le projet consiste en un aménagement d'un rond point.

**Le feu de la rue de la Chapelle compte un détecteur de véhicule mais il semble ne pas détecter les vélos, qu'en est-il ?**

Réponse de Charles Janssens : En effet, ce détecteur se base sur le poids, il s'agit d'une boucle dans le sol. La seule solution est d'emprunter le passage pour piétons.

**Au conseil communal du 23 novembre 2009, on a voté la désignation d'un géomètre pour le quartier de Wergifosse, pour quelle raison ?**

Réponse de Charles Janssens : L'entreprise Joskin souhaite construire des hangars, l'auteur de projet et le géomètre doivent faire un plan et établir un relevé des différents bâtiments.

### **↳ Equipement :**

**Le chemin divisant le site Joskin serait vendu à Joskin mais il est à constater que les riverains n'ont pas été consultés.**

Réponse de Charles Janssens : Le statut actuel impose à Monsieur Joskin d'immatriculer ses véhicules pour passer d'un hangar à l'autre puisqu'il s'agit d'une voirie communale. Il faut rappeler que l'entreprise Joskin emploie 250 personnes et il faut lui donner les moyens de travailler et de se développer. En temps utile, il y aura une consultation des riverains.

**Rue Ways , il existe un bassin d'orage qui est très bien aménagé mais non bétonné, à moyen terme, en raison des fortes pressions, ce bassin d'orage finira par céder.**

Réponse de Charles Janssens : c'est une réalisation du Met et normalement tous les paramètres ont été pris en compte par les ingénieurs. Le trop plein est raccordé au ruisseau. Le service technique se rendra sur place.

**Qui faut-il contacter pour les appartements en construction dont on a parlé dans la présentation ?**

Réponse de Charles Janssens : C'est un projet du Foyer Fléronnais. Les candidats doivent s'inscrire à Fléron et il existe un système de points attribué en fonction de la situation sociale. L'attribution des logements échappe totalement à la commune

### **↳ Social / gestion participative**

**Un habitant demande si le bourgmestre peut donner quelques explications à propos du Conseil des Seniors**

Réponse de Charles Janssens : Il existe un conseil consultatif des enfants, des adolescents et des seniors qui compte en son sein une commission qui a en charge les questions liées aux différents

handicaps. Ils organisent une soirée solidarité dont les fonds sont alloués à des personnes atteintes de maladies graves, ces fonds sont gérés par des médecins.

## **Energie**

**La prime pour l'isolation du toit est-elle valable pour 2009 ?**

Réponse de Charles Janssens : Pour l'installation des doubles vitrages, la prime était déjà en vigueur en 2009. Pour l'isolation des toits, cette prime doit être votée au Conseil communal et sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.